REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 AOUT 2021 à 19 heures 00 à la Salle des Fêtes communale située au 04 rue de la croix de Pierre hameau de VISCOLON 21230 VOUDENAY

Date de la convocation le 06 août 2021

L'an deux mille vingt et un le 31 août à 19 HEURES 00

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOËZ Joëlle, Maire

<u>Présents</u>: BOËZ Joëlle, DECHAUME Alain, GENEST Bernard, MIMEUR Patrice, GEY Emmanuel, GUILLAUMOT Thierry, , PACAUT-MIMEUR Marine, HOFMANN Albert.

Absents excusés: LASSALLE Romain, VINCENT David, BARROSO Marie Hélène

Secrétaire de séance : PACAUT-MIMEUR Marine

Séance ouverte à 19 heures 10 minutes

1. Approbation de la réunion du 08 juin 2021 par tous les membres présents

2. <u>Suite à la démission de l'adjoint technique en date du 31 juillet 2021 : recrutement d'un nouveau adjoint technique</u>

Le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à un prestataire de service pour l'entretien de la commune et les divers travaux à réaliser. Monsieur SELVA Erwan doit intervenir pour l'entretien de la commune 100 heures / mois. Le prestataire se sert du matériel appartenant à la commune.

Le prestataire gérera son temps de travail suivant la saison et sera rémunéré sur facture fin de mois sur le temps travail réalisé.

Le prestataire est personnellement assuré pour tous les risques, la commune assure les matériels. Une convention va être signée entre la commune et Monsieur SELVA.

3. Travaux de voiries 2021 : Choix de l'entreprise (3 devis ont été sollicités)

Madame le Maire informe avoir solliciter 3 entreprises pour les travaux de voiries 2021. Deux seulement ont répondus.

Madame le Maire donne lecture des offres reçus.

ENTREPRISE GIBOULOT montant total des travaux HT 56161.00 € ENTREPRISE ROUGEOT montant total des travaux HT 51 802.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise ROUGEOT pour un montant de 51 802.50 € HT SOIT 62 163.00€ Autorise le Maire à passer commande.

4. Proposition de UNFINITI (PBI) pour le remplacement du copieur couleur / noir et blanc

Madame le Maire rappelle la réunion du 10 juin 2021 et tient à préciser que la société UNFINITI (prestataire actuel) intervient le jour même lorsque la commune rencontre un souci . Elle précise de l'importance de la maintenance et du suivi car la secrétaire n'est présente que dans notre collectivité

1 jour ½ par semaine et en plus le vendredi après -midi. Madame le Maire précise qu'il est important de voir le tarif mais également les prestations de service et le délai d'intervention lors d'un souci.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux de se prononcer pour le remplacement du copieur.

Madame le Maire rappelle les propositions :

un copieur couleur occasion Cannon RUNNER ADVANCE C3320i

En location 53 HT / MOIS sur 66 mois

Forfait connexion 90 € HT

un copieur couleur neuf Cannon IRA C DX 3720 i RUNNER ADVANCE C3320i En location 77 HT / MOIS sur 66 mois Forfait connexion 90 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

Décide de remplacer le copieur canon C 2020L

Décide de retenir l'offre de UNFINITI (PBI) du copieur couleur occasion Cannon RUNNER ADVANCE C3320i En location 53 HT / MOIS sur 66 mois - Forfait connexion 90 € HT

Autorise le maire à passer commande.

accepte le contrat d'entretien et de garantie comme suit le tarif à la page à savoir :

coût copie noir et blanc 0.0080 € HT

coût copie couleur 0.070 € HT

Autorise le maire à passer commande

5. Appels à projets voiries programme 2022 (voir les travaux de voiries à réaliser en 2022)

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante si la commune va solliciter une subvention appels à projet voiries 2022.

Le conseil Municipal décide de solliciter des devis estimatifs pour la réfection de l'impasse du Ruisseau, une partie de la VC 12 à la sortie du hameau Sansange qui rejoint la RD allant à Manlay, Une partie de la VC 2 partant de Voudenay l'Eglise jusqu'au PAV.

Madame le Maire précise que les devis estimatifs doivent être demandés rapidement car les dossiers doivent être déposés sur la plate-forme du Conseil Départemental avant le 30 septembre 2021.

Une réunion sera programmée le mardi 21 septembre 2021 à 19 heures pour délibérer pour les travaux de voiries 2022.

Le Conseil municipal décide de solliciter une journée de point à temps à réaliser en octobre 2021.

6. Logement 6 rue de la croix de Pierre - départ des locataires en octobre 2021

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur GUEDRA informant de son départ du logement sis 6 rue de la croix de Pierre en octobre 2021. Madame le Maire précise que la commission des bâtiments devra faire l'état des lieux.

Le Conseil Municipal décide de ne plus mettre en location le local de l'ancienne mairie. Ce dernier sera utilisé par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de mettre en location le logement au-dessus de la mairie située 6 rue de la Croix de Pierre, de type T 4, le préau, la cour et le jardin

Fixe le loyer 400 € par mois.

Fixe les charges à 100.00 € par mois répartie comme suit : 80.00 € pour le chauffage et 20.00 € pour l'eau.

7. Logement n° 2 VOUDENAY L EGLISE (chauffage)

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de Madame BOULAY Aurore informant de son départ du logement sis 6 rue de la chapelle le 13 septembre 2021. Madame le Maire précise que la commission des bâtiments devra faire l'état des lieux le mardi 14 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de mettre en location le logement N° 2 à VOUDENAY L'EGLISE située au 06 rue de la chapelle de type T 3, la cour et une partie du jardin située rue de la chapelle.

Fixe le loyer 375 € par mois le logement

8. Informations et questions diverses

- Madame le Maire précise que les rideaux de la mairie date de 1997. Le Conseil Municipal décide de solliciter des devis pour le remplacement.
- Courrier du Conseil Départemental la fibre à la maison à partir de juin 2022.
- Repas des cheveux blancs retenir la date 17 octobre 2021. Le pass-sanitaire sera obligatoire.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 21 heures 55 minutes.

Pour extrait en mairie, le 31 août 2021

Le Maire, Joëlle BOËZ